

Commune de Bois-Colombes  
Classement d'office de la rue Raoul dans le domaine public communal  
Enquête publique  
Conclusions motivées

## Commune de BOIS-COLOMBES

Rue Raoul

Classement d'office dans le domaine public communal

Enquête publique du 2 au 17 juin 2025

**CONCLUSIONS MOTIVEES**

## 1 Objet de l'enquête

Le présent rapport concerne l'enquête publique relative au classement d'office de la rue Raoul dans le domaine public communal.

La rue Raoul relève actuellement du statut de voie privée.

Cette rue, voie ouverte au public sans restriction de circulation, s'inscrit dans le système de circulation publique de la Ville, et notamment de déplacements doux (piétons et cycles).

Elle dessert un ensemble urbain d'habitations tout en reliant les voies publiques que sont la rue des Bourguignons et l'avenue d'Argenteuil.

Dans un souci de parfaite clarification juridique et d'équité de traitement entre les bois-colombiens, la ville a décidé de lancer une procédure d'intégration de la rue Raoul au domaine public communal en application de la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2025.

## 2 La procédure

L'enquête s'est déroulée du 2 au 17 juin 2025 inclus soit 16 jours consécutifs.

La publicité de l'enquête a été correctement faite sur les panneaux municipaux ainsi que sur les quotidiens habilités.

Les riverains concernés ont été informés par courrier recommandé du 13 mai 2025.

Le dossier et le registre d'enquête mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête était complet et suffisamment documenté.

J'ai tenu 3 permanences à la mairie de Bois-Colombes qui ont donné lieu à deux visites.

Une observations a été consignée sur le registre papier et une observation sur le registre dématérialisé.

## 3- Analyse du commissaire-enquêteur.

Dans sa réponse au procès-verbal de synthèse remis par le commissaire-enquêteur, M. le Maire rappelle que la ville a déjà réalisé trois sessions d'intégration de voies privées pour un total de 19 voies sans rencontrer d'opposition particulière, une seule voie ayant fait l'objet d'une demande de transfert auprès du Préfet. Ainsi, ces voies ont pu intégrer le programme pluriannuel d'amélioration du patrimoine viaire communal à la satisfaction des riverains : pacification de la circulation, rénovation des réseaux d'assainissement, effacement des réseaux, mise à niveau de l'éclairage public.

Commune de Bois-Colombes  
Classement d'office de la rue Raoul dans le domaine public communal  
Enquête publique  
Conclusions motivées

Il rappelle également que l'intégration étant un préalable à l'élaboration de projets ultérieurs, tout projet de rénovation fera l'objet d'une concertation préalable avec les riverains afin de prendre en compte les spécificités de fonctionnement de chaque rue.

Ces précisions répondent à l'inquiétude manifestée par un riverain de la rue Raoul, en particulier sur des aménagements et des travaux d'investissement futurs.

Le commissaire-enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de classement d'office de la rue Raoul dans le domaine public communal.

Fait à Vaucresson, le 21 juillet 2025

Gérard DECHAUMET  
Commissaire-enquêteur